

*Proposition présentée par les députés :
MM. Patrick Dimier, Christian Flury, Jean-
Marie Voumard, Sandro Pistis, André Python*

Date de dépôt : 28 avril 2020

Proposition de motion **Veillons à la santé de l'Aire**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- Que, selon une enquête menée par la RTS, plusieurs cours d'eau sont en danger en raison de la sécheresse précoce qui sévit dans le bassin lémanique ;
- que parmi ces cours d'eau figure l'Aire dont la renaturation est un succès ;
- que ce succès est mis en péril à cause de rejets d'eaux usées par la commune voisine de Saint-Julien ;
- qu'il n'est pas tolérable que les investissements très importants consentis par le denier public des contribuables genevois soient ainsi mis en danger à cause du laxisme de cette voisine au maire turbulent ;
- qu'il s'agit certes d'eaux internationales au sens technique du terme, mais qu'en réalité il s'agit de relations de voisinage couvertes par le Traité des zones toujours en vigueur ;
- qu'il suffit d'inviter cette commune à respecter un minimum d'égard envers l'environnement et à avoir un réseau d'eaux usées digne du XXI^e siècle et non du moyen-âge,

invite le Conseil d'Etat

- à prendre d'urgence les mesures qui s'imposent pour inviter la commune de Saint-Julien à cesser immédiatement le rejet d'eaux usées dans le cours de l'Aire ;

- à informer sans délai le Conseil fédéral de cette problématique s’agissant d’un cours d’eau international, quand bien même sa gestion est couverte par le Traité des zones de 1813 encore en vigueur ;
- à envisager toutes les mesures de coercitions pour que cette pollution cesse sans plus attendre, dans le respect des règles de droit international.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Point n’est besoin d’un exposé des motifs livresque pour réagir à la nouvelle de pollution sérieuse que nous a révélée, au cours du journal télévisé de 19h30 le 27 avril, le responsable des cours d’eau du canton.

Nous avons appris que l’Aire, un cours d’eau qui a été magnifiquement réhabilité et à très grands frais, se trouve en grand danger en raison d’une pollution. Celle-ci est provoquée par le rejet, sans vergogne, d’eaux usées dans ce cours d’eau, pourtant protégé, par la commune de Saint-Julien.

Cette situation, outre le fait qu’elle n’est pas tolérable au vu des sommes considérables que Genève reverse aux communes de France voisine pour financer leurs infrastructures, doit être corrigée sans plus attendre.

La forme de la motion est l’outil législatif le plus approprié pour la gestion d’une telle urgence.

Cette situation est totalement du ressort de l’exécutif et nous invitons tous les députés attachés à la préservation de nos cours d’eau en général, et celui de l’Aire en particulier, à soutenir cette motion et à la traiter avec toute la diligence qui convient au vu de la situation critique de ce cours d’eau en raison des faibles précipitations.

Pour toutes ces bonnes raisons, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de soutenir la présente proposition de motion.